



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 35547

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le mécontentement et les interrogations que suscite la réforme sans concertation des programmes de sciences de la vie et de la terre. En effet, la culture scientifique étant nécessaire à tout citoyen, il serait grave, tant du point de vue politique qu'économique, de supprimer cet enseignement culturel, d'autant plus que celui-ci participe à une orientation large et positive vers pratiquement tous les domaines d'emploi et que l'appétence des jeunes lycéens est réelle pour le vivant et son environnement. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles suites il entend donner à cet enseignement au lycée.

Texte de la réponse

Le 21 octobre 2008, le ministre de l'éducation nationale a présenté la nouvelle organisation des enseignements de la classe de seconde qui comportera trois grands ensembles : des enseignements généraux de tronc commun, sur une durée totale de 21 heures : le français, les mathématiques, deux langues vivantes obligatoires, l'histoire-géographie, les sciences expérimentales et l'éducation physique et sportive ; six heures d'enseignements complémentaires proposés sous forme de modules à choisir parmi les domaines suivants : humanités, sciences, sciences de la société et technologies ; un accompagnement personnalisé de trois heures hebdomadaires. Les sciences expérimentales qui concernent aussi bien la physique-chimie que les sciences de la vie et de la terre, restent donc un enseignement obligatoire en classe de seconde. Elles peuvent également être choisies par les élèves dans le cadre des enseignements complémentaires.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35547

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 2008, page 9886

Réponse publiée le : 9 décembre 2008, page 10707